



## Le Conseil d'Etat juge illégale la chasse à la glu

Alors que la capture d'oiseaux vivants pour en faire des appelants a toujours fait l'objet d'une validation gouvernementale pour les 5 départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil d'Etat s'est prononcé ce lundi sur la fin de la chasse à la glu.

Ce jugement de la plus haute juridiction administrative estime que le « **Gouvernement n'a pas apporté des preuves suffisantes permettant d'affirmer que la chasse à la glu ne conduit à ne capturer qu'un faible nombre d'oiseaux appartenant à d'autres espèces que celles recherchées, et en ne leur causant que des dommages négligeables** ». Alors que la Ministre se félicite de cette décision la considérant comme une « *avancée pour la biodiversité* » et que, Willy Schraen, Président de la FNC, s'indigne : « **il faut qu'on fiche la paix aux chasseurs car les chasses traditionnelles prélèvent des quantités infinitésimales d'oiseaux sans aucune incidence sur la prévention des espèces et sur la biodiversité** ».

Il ne fait nul doute que la menace est plus que jamais sur les autres modes chasses. Alain Bougrain-Dubourg a déclaré que « **la LPO allait continuer de s'attaquer à d'autres formes de chasses traditionnelles du Sud-ouest et dans les Ardennes pour commencer.** » Vous avez été nombreux à répondre à l'invitation de participer à la consultation publique sur les tenderies ardennaises et chasses traditionnelles du Sud-Ouest. Nous, chasseurs de France, sommes tous concernés !

A voir et revoir : [https://youtu.be/sTJjC\\_89btY](https://youtu.be/sTJjC_89btY)